

STAA

Syndicat des
Travailleur·euses
Artistes-Auteur·ices

CNT-SO

Le Syndicat des Travailleur·euses Artistes-Auteur·ices (STAA CNT-SO) a été créé pour répondre aux problématiques rencontrées par les travailleur·euses relevant du régime des artistes-auteur·ices dans tous les secteurs culturels.

Malgré la diversité de nos professions, nous relevons tous·tes du même régime dont nous subissons les limites. Des droits fondamentaux nous sont refusés car notre statut ne prévoit pas les cotisations correspondantes et nous place ainsi dans une grande précarité.

Nous sommes des travailleur·euses au même titre que les autres: nous voulons donc les mêmes droits.

Cette reconnaissance du travail artistique a été partiellement instituée en 1975, avec l'unification du régime désormais adossé au régime général, ce qui permet à la Sécurité sociale de nous octroyer des droits de salarié·es, comme l'assurance maladie, les congés pa-maternité, les indemnités journalières, la formation professionnelle et la retraite.

Cependant, lorsque ces cotisations existent, l'absence de parts patronales afférentes fait que nos droits restent bien en deçà de ceux des salarié·es. Aux yeux de la Sécurité sociale, l'ensemble des diffuseurs, c'est-à-dire les structures travaillant avec des artiste-auteur·ices (maisons d'édition, centres d'art, galeries d'art, associations diverses, etc.) font office d'employeurs.

Tout cela est possible grâce au principe d'équivalence financière: l'ensemble des revenus artistiques (honoraires, droits d'auteur, bourses) sont agrégés et convertis en heures SMIC. (C'est comme ça que sont établis des seuils d'accès pour donner des droits salariaux à des travailleur·euses qui ne sont pas formellement salarié·es). Le principe est très bon, mais manque un ensemble de droits essentiels qui nous sont tout simplement niés:

- Assurance chômage, garantissant la continuité du revenu entre deux engagements
- Maladies professionnelles et accidents du travail
- Congés payés

De plus, en tant qu'artiste-auteur·ices, nous faisons aujourd'hui face à de multiples problèmes, parmi lesquels les nombreux dysfonctionnements de l'Urssaf Limousin - Pôle artistes-auteurs, l'absence d'élections professionnelles, les manquements de l'AGESSA dans la collecte des cotisations retraite ou la difficulté à obtenir des congés maladie ou parentaux. Structurellement, afin de survivre aux périodes creuses et de légitimer notre travail artistique, nous devons nous tourner vers des bourses et subventions qui sont limitées et concurrentielles, plutôt que de bénéficier d'une assurance chômage commune.

Le STAA est l'outil que se donnent les travailleur·euses artistes-auteur·ices pour viser à renverser le rapport de force, améliorer leur statut professionnel, leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

La crise du Covid-19 a été particulièrement révélatrice de la faiblesse de notre condition. L'arrêt d'une bonne partie de l'industrie culturelle a démontré l'urgence de repenser l'ensemble de notre secteur afin de nous permettre de survivre à ces crises et, plus généralement, de sortir de la précarité que nous impose notre statut. C'est pour s'emparer de ces problématiques que le STAA est créé en mai 2020.

Nous appelons les artiste-auteur·ices à se regrouper, qu'ils soient issu·es du secteur du livre, du théâtre, de la musique, de la danse, de l'audiovisuel, de la photographie, des arts graphiques et plastiques ou de la création de logiciels, pour lutter ensemble et obtenir les mêmes droits que les autres travailleur·euses.

➡ contact

staa-cnt-so.org
staa@cnt-so.org

Twitter: @STAA_CNTso
Mastodon: @STAA@piaille.fr
Facebook: STAA.CNTSO
Youtube: @staaacnt-so8735

➡ adhésion

La cotisation annuelle est fixée à un minimum de 36€ l'année ou 3€/mois, sur le principe du 1% des revenus annuels. Le STAA propose par ailleurs un système d'adhésion suspendue: si votre situation personnelle ne vous permet pas de verser la cotisation annuelle, son coût peut être pris en charge collectivement (nous contacter pour les modalités).

Nous voulons en priorité:

- Obtenir un accès à l'assurance chômage financé par l'augmentation des cotisations diffuseur
- Une meilleure répartition des droits d'auteur dans l'ensemble de la chaîne de diffusion
- Mettre un terme à l'utilisation abusive du régime artiste-auteur-ice de la part de diffuseurs voulant se dédouaner des cotisations sociales par la requalification, le cas échéant, en contrat salarié.

Nous ne voulons plus vivre dans la précarité et travailler pour enrichir toujours les mêmes maillons de l'industrie culturelle. Nous devons nous montrer solidaires entre professions et lutter ensemble.

Notre combat est situé, pas isolé!

Nous ne nous battons pas uniquement pour notre secteur mais bien pour contribuer à faire émerger un statut commun à tous·tes les travailleur·euses, en refermant la trappe d'uberisation que constituent les régimes précarisés.

Le STAA est affilié sur le plan interprofessionnel à la CNT-SO qui œuvre pour la défense des droits de tous·tes les travailleurs·euses et porte un projet de transformation sociale révolutionnaire et autogestionnaire.



Un syndicat autogestionnaire, indépendant et combatif.

La CNT-SO fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérent·es, sans subventions de l'État ou du patronat. C'est la garantie de son indépendance. La CNT-SO, refusant les divisions corporatistes, développe un syndicalisme d'industrie: les travailleur·euses d'une même « industrie », quels que soient leurs métiers, leurs statuts ou employeurs, adhèrent au même syndicat.

Le syndicat pour s'organiser, se former et lutter ensemble.

La CNT-SO pratique et se revendique de l'autogestion: c'est nous qui travaillons alors c'est nous qui décidons! L'accent est mis sur la formation. Au syndicat, les travailleur·euses trouvent conseils juridiques et autres aides concernant leurs conditions de travail. Réuni·es en assemblée générale, les syndiqué·es se retrouvent, se soutiennent, échangent et décident ensemble des luttes à mener.

Un syndicat révolutionnaire: lutter et imaginer ensemble un autre projet de société.

Même si elle agit pour la défense des intérêts immédiats des travailleur·euses (salaires, temps de travail, conditions de travail...), la CNT-SO se fixe un but de transformation sociale révolutionnaire. La CNT Solidarité Ouvrière, indépendante de tout groupements politiques ou religieux, combat toutes les formes de discriminations qui divisent le camp du Travail: racisme, sexisme, violence de genre, validisme. Au syndicat, nous œuvrons ensemble pour un projet de société émancipateur basé sur l'égalité économique et sociale, la démocratie directe, la gestion collective de la production et de sa répartition. Un monde meilleur, débarrassé du capitalisme et ses ravages sur le vivant. Loin des replis identitaires et nationalistes, nous défendons la solidarité et l'internationalisme en portant ce projet émancipateur pour notre classe avec les travailleur·euses du monde entier!

Se syndiquer, c'est rompre l'isolement, c'est dire NON à l'exploitation et au mépris, c'est résister et lutter ensemble pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux.

coupon d'adhésion

nom/prénom:

profession(s):

adresse:

.....

téléphone:

e-mail:

ancien organisme de rattachement:

Agessa

MDA

ou affilié·e au régime des artistes-auteur·ices après 2020

Date et signature:

À renvoyer à:

**STAA-CNTSO
8 rue Paul-Lafargue
69100 Villeurbanne**

✂



Le bulletin d'adhésion est disponible sur staa-cnt-so.org ou via ce QR code. L'adhésion peut se faire par chèque ou par virement bancaire: IBAN FR02 2004 1010 0718 0612 2Z03 861 | PSSTFRPLYO